

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-8-2

N° applicatif 2617

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIE D'EMPRUNT DOMIAL SA HLM ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DU CHATEAU D'EAU A FESSENHEIM

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à DOMIAL SA HLM à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 1 114 020 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition de 8 logements locatifs sociaux situés rue du Château d'Eau à FESSENHEIM.

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de DOMIAL SA HLM pour un prêt d'un montant de 1 114 020 €, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, constitué de six lignes du prêt selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de 327 408 €
- PLAI foncier, d'un montant de 134 602 €
- PLUS, d'un montant de 357 408 €
- PLUS foncier, d'un montant de 134 602 €
- PHB 2.0 tranche 2020, d'un montant de 40 000 €
- Prêt Booster Taux fixe, d'un montant de 120 000 €

pour l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 8 logements locatifs sociaux situés rue du Château d'Eau à FESSENHEIM.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 376 020 € est prévu selon le tableau ci-après :

CDC – PLAI	327 408 €
CDC – PLAI foncier	134 602 €
CDC - PLUS	357 408 €
CDC – PLUS foncier	134 602 €
CDC – PHB 2.0	40 000 €
CDC - Prêt Booster Taux fixe	120 000 €
Fonds propres	200 000 €
Subvention Etat	30 000 €
Emprunt Action Logement	32 000 €
TOTAL	1 376 020 €

Les caractéristiques financières du Prêt sont précisées dans le contrat de prêt n° 127097 émis par la Caisse des Dépôts et Consignations et joint en annexe au présent rapport.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt de la Collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 114 020 euros souscrit par DOMIAL SA HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°127097, constitué de six lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the start of the 'F'.

Frédéric BIERRY